

Déclaration des droits des enfants

- Les enfants ont le droit d'être traités comme une personne intéressée et affectée et non pas comme un pion ou une possession.
- Les enfants ont le droit d'aimer chaque parent sans ressentir de culpabilité, de pression ou de rejet.
- Les enfants ont droit à l'amour, à la discipline et à la protection des deux parents.
- Les enfants ont le droit de ne pas prendre partie ou de ne pas se voir demander de décider où ils veulent vivre.
- Les enfants ont le droit d'exprimer leurs émotions au sujet du divorce, telles que la colère, la tristesse ou la peur.
- Les enfants ont le droit de vivre une relation suivie, positive et constructive avec chaque parent.
- Les enfants ont le droit de ne pas prendre les décisions des adultes.
- Les enfants ont le droit d'être des enfants, sans qu'on leur demande de prendre des responsabilités parentales ou d'être l'ami ou le compagnon adulte des parents.
- Les enfants ont droit au soutien économique le plus adéquat qui puisse leur être offert grâce aux meilleurs efforts des deux parents.
- Les enfants ont le droit de ne pas participer aux jeux pénibles des parents qui veulent se blesser l'un l'autre ou de ne pas être pris au milieu de leurs batailles.

Référence : texte adapté d'une décision de la Cour suprême du Wisconsin



Les enfants sont
n° 1



Programme
d'information aux parents